



Retraite handicapée et nouvelle réforme

Par Pascalou94

Bonjour, je souhaiterais connaître précisément ce que va changer la nouvelle réforme des retraites pour les handicapés reconnus à 80% si elle est validée. J'ai lu que seuls les trimestres cotisés seraient pris en compte et plus du tout les trimestres validés (assimilés) et qu'il fallait être reconnue handicapée depuis 25 ans. Est-ce vrai ? ? Dans mon cas, j'ai 58 ans je n'ai que 16 années reconnues handicapée à 80%. J'ai commencé à travailler à 19 ans. Je suis en arrêt maladie en ALD depuis 6 mois et licenciée depuis 1 mois (l'année 2023 sera cotisée) et je serais sûrement encore en arrêt maladie en 2024 ou pôle emploi ==> donc en 2024 les trimestres ne seront pas cotisés. Sans la nouvelle réforme, je devais partir le 1/4/2024 car trimestres validés pris en compte (bilan de l'assurance retraite envoyé il y a 3 ans). Merci pour les infos.

Par ESP

Bonjour et bienvenue,
Je crois que vous êtes victime d'une des nombreuses rumeurs qui circulent.

Ce dossier me semble intéressant.

[url=https://www.faire-face.fr/2023/03/21/reforme-retraites-peu-changements-travailleurs-handicapes/]https://www.faire-face.fr/2023/03/21/reforme-retraites-peu-changements-travailleurs-handicapes/[/url]

Par Pascalou94

Et pourtant sur le site du Sénat il est indiqué : "Les conditions de départ en retraite anticipée pour handicap seraient assouplies

Les âges de départ au titre de la retraite anticipée des travailleurs handicapés (RATH) ne seraient pas modifiés. En revanche, tandis que la condition de durée d'assurance cotisée demeurerait inchangée, celle de durée d'assurance validée, plus exigeante, serait supprimée. Il en résulterait une charge de 40 millions d'euros en 2026."

Merci de m'éclairer car je n'ai peut être pas bien compris.

Par ESP

Pardonnez moi d'avoir un doute,
Pourriez vous m'en faire connaître le lien ?

Par Pascalou94

<http://www.senat.fr/rap/l22-375/l22-3756.html>

Le voici, j'ai vu google ==> sur :

Sénat

<http://www.senat.fr> > rap

Projet de loi de financement rectificative
de la sécurité sociale pour 2023

28 févr. 2023 - Les conditions de départ en retraite anticipée
pour handicap seraient assouplies. Les ages de départ au
titre de la retraite anticipée des...